

# ACH

## Association canadienne de l'hélicoptère

[www.h-a-c.ca](http://www.h-a-c.ca)

Nous saluons et nous remercions nos commanditaires 2015

AgustaWestland, Bell Helicopter Canada,

Dulude, Taylor Inc. & Boston Marks Insurance Brokers, Airbus Helicopters Canada, Heli-One,

NAV CANADA, Pratt & Whitney Canada, Rolls Royce,

StandardAero, Safran Turbomeca, Vector Aerospace, Willis Global Aviation

Le 13 novembre 2014

**Aux : Comité permanent des finances et Comité permanent des transports,  
de l'infrastructure et des collectivités de la Chambre des communes**

### PAR COURRIEL

L'Association canadienne de l'hélicoptère (ACH) représente les intérêts d'exploitants canadiens d'hélicoptères et de leurs fournisseurs. Plus de 80 % des hélicoptères civils du Canada sont aujourd'hui exploités par ses membres.

L'ACH a récemment été informée que la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-43 avait franchi l'étape de la deuxième lecture et avait été renvoyée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La modification proposée à la loi confère des pouvoirs discrétionnaires nouveaux et étendus au ministre des Transports. En outre, elle impose des exigences en matière d'interdiction et de consultation à la plupart des aérodromes du Canada, qui ne s'appliquent pas aux particuliers et aux entreprises menant des activités incompatibles ou des travaux de construction ayant des répercussions sur les vols, à proximité des aérodromes, en particulier ceux sans règlements de zonage.

La définition donnée au mot « aérodrome » dans la loi s'applique à des milliers d'installations au Canada, notamment des milliers d'aérodromes nouveaux et existants, y compris les aéroports certifiés, et des aires d'atterrissage aménagées et non aménagées pour les hélicoptères. Cette modification pourrait avoir des répercussions sur n'importe quel aérodrome au Canada, dont les aéroports, les hélisurfaces et les héliports.

La Voix de l'industrie

130, rue Albert, bureau 500, Ottawa (Ontario) K1P 5G4  
Tél. : 613-231-1110 • Téléc. : 613-369-5097 • [www.h-a-c.ca](http://www.h-a-c.ca)

L'ACH demande à comparaître devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes après le 24 novembre en raison d'engagements qu'elle a déjà contractés. Dans tous les cas, elle est prête à appuyer la position et les points de vue adoptés par l'Association canadienne des propriétaires et pilotes d'aéronefs devant le Comité et figurant dans son mémoire au Comité permanent des finances.

La modification à la loi est trop vaste et confère au ministre des pouvoirs discrétionnaires étendus qui lui permettraient de contourner le processus de consultation sans s'appuyer sur des directives stratégiques afin de déterminer l'intérêt qu'a le public à assurer la pérennité d'un réseau solide d'aérodromes au Canada. L'Association canadienne de l'hélicoptère croit que la modification doit être renvoyée à Transports Canada à des fins de consultation et d'examen plus approfondi.

Sincères salutations,

Le président et chef de la direction,



Fred L. Jones B.A. LL.B.

c. c. Kevin Psutka, Association canadienne des propriétaires et pilotes d'aéronefs